

Avis n° 2021-02

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 26 février 2021 sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1, **Vu** les statuts de l'Université et notamment l'article 38.

Le quorum ayant été constaté en début de séance (Trente-six membres présents et représentés).

Rend l'avis suivant :

Objet : Election de la Vice-Présidente chargée de la recherche et des écoles doctorales

La Présidente de l'Université a proposé aux membres du Conseil académique d'élire Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, enseignante-chercheuse (professeure des universités) et membre élue de la commission recherche aux fonctions de Vice-Présidente chargée de la recherche et des écoles doctorales.

Le Conseil académique plénier a élu Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN aux fonctions de Vice-Présidente chargée de la recherche et des écoles doctorales à la majorité absolue des membres en exercice.

Résultat des votes :

Nombre de membres en exercice: 72

Nombre de membres participant à l'élection (présents ou représentés) : 65

Nombre de voix favorables : 39 Nombre de voix défavorable : 1 Nombre d'abstentions : 25

Nombre de membres ne prenant pas part au vote : /

Fait à Lyon, le 26 février 2021,

La Présidenze de l'Université Lyon 2

lathalie DOMPNIER

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 4 mars 2021.